

Plan de prévention des risques littoraux Côte de Jade

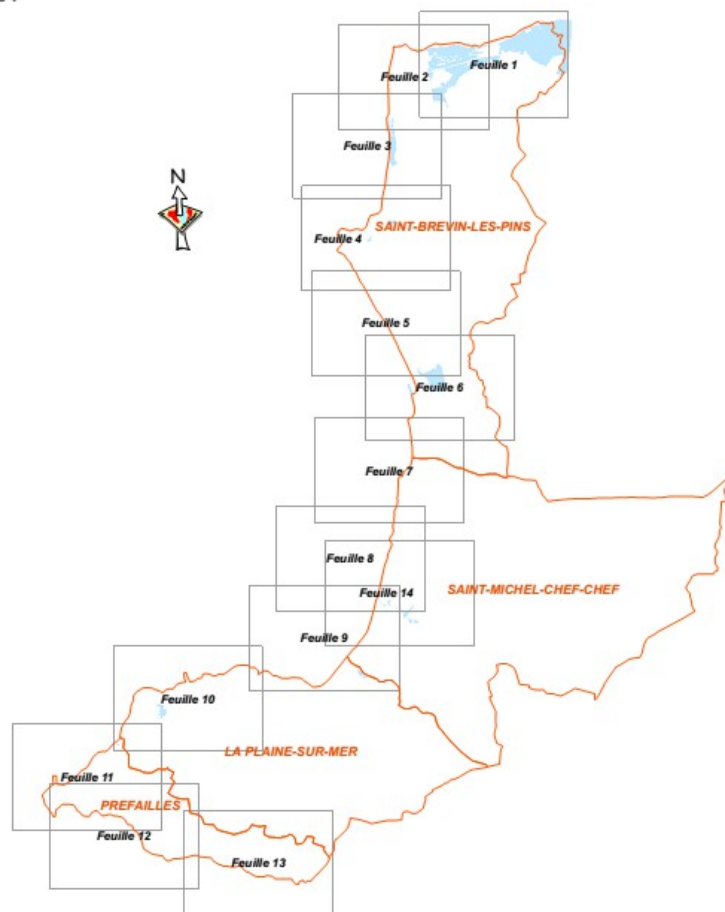
Comité de pilotage du 21 septembre 2017



Cartographie des aléas littoraux en
Loire Atlantique dans le cadre
des futurs PPRL

Scénario de référence : Xynthia+20cm :
ALEA SUBMERSION MARINE PAR MODELISATION - ATLAS AU 1/5000
Secteur "Saint-Brevin-Les-Pins - Prefailles"

Secteur "Saint-Brevin-Les-Pins - Prefailles"
Schéma d'assemblage :



Légende des cartes de l'atlas :



Grille de caractérisation de l'aléa :

		Vitesse (m/s)		
		< 0,2	0,2 - 0,5	> 0,5
Hauteur (m)	< 0,5			
	0,5 - 1			
	> 1			



Réalisation et édition : IMDC / Alp'Géorisques - Juillet 2017

Direction départementale des territoires et de la mer
de la Loire-Atlantique

Ordre du jour

- Rappel : les objectifs du PPRL et sa composition
- Calendrier de l'élaboration du PPRL et objectif du jour
- Les principales évolutions des cartes d'aléas
- Suite de la démarche



Rappel : les objectifs du PPRL et sa composition



Objectifs du PPRL et composition

- Servitude d'utilité publique
- régir l'urbanisation future (où construire ? dans quelles conditions?)
- prescrire des mesures d'adaptation du bâti existant
- au regard du risque de submersion marine et du risque d'érosion côtière
- Submersion marine : prise en compte de l'événement Xynthia, majoré de 20 cm pour prise en compte immédiate de l'élévation du niveau de la mer et de 60 cm pour l'élévation à échéance 100 ans
- érosion : à échéance 100 ans.



Plans de Prévention des Risques Littoraux en Loire-Atlantique

PPRL de la Baie de Pont Mahé - Traict de Pen Bé
Prescrit le 24 février 2017
Assérac, Mesquer, Piriac-sur-Mer et Saint-Molf

PPRL de la Baie de la Presqu'île Guérandaise - Saint-Nazaire
Approuvé le 13 juillet 2016
Batz-sur-Mer, Guérande, La Baule-Escoubac, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Pornichet et Saint-Nazaire

PPRL de la Côte de Jade
Prescrit le 18 septembre 2015
La Plaine-sur-Mer, Préfailles, Saint-Brévin-les-Pins et Saint-Michel-Chef-Chef

PPRL de la Baie de Bourgneuf Nord
Approuvé le 13 juillet 2016
La Bernerie-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz, Pornic et Villeneuve-en-Retz (ex Bourgneuf)

Sources : DDTM44 - STR/PR
Fond de carte : QGIS
DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite
Mise à jour le 06 mars 2017

Objectifs du PPRL et composition

Le PPRL est construit en deux temps :

- l'identification des zones soumises à la submersion marine et à l'érosion

=> La carte des aléas.

- la définition des constructions possibles dans les zones de risques ainsi que les règles constructives sur le bâti existant et futur.

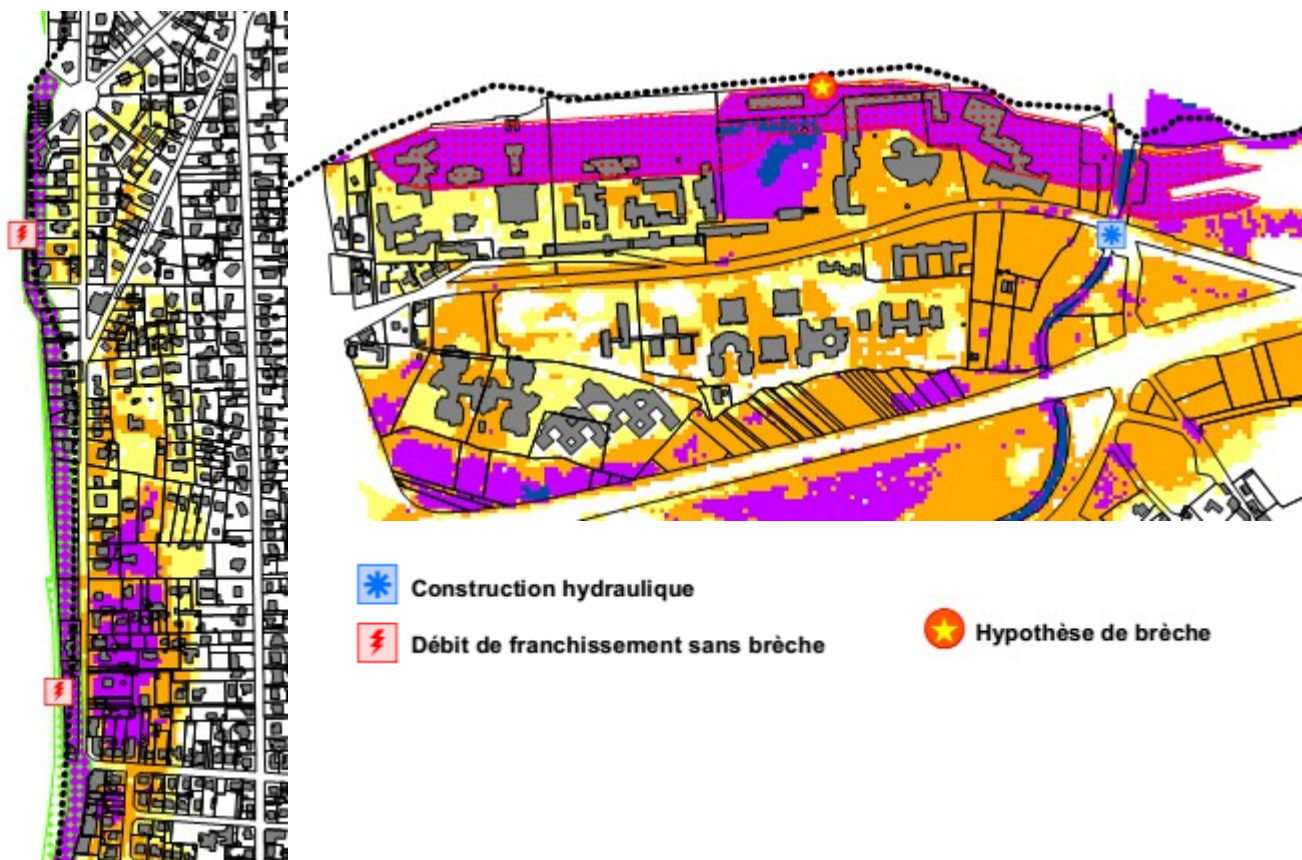
=> Le zonage et le règlement.

=> La validation de la carte des aléas est un préalable à l'élaboration du règlement.



La tempête Xynthia aux Moutiers en Retz

Submersion marine : les différentes zones identifiées



Aléa très Fort



Aléa Fort



Aléa Moyen



Aléa Faible



Bande de précaution



Zones soumises à des chocs mécaniques liés à la houle



Construction hydraulique



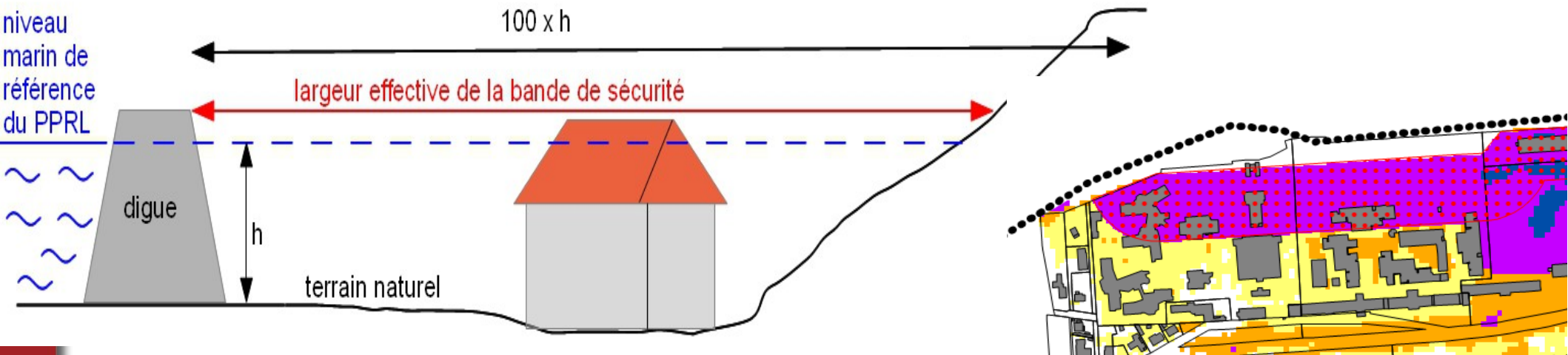
Débit de franchissement sans brèche



Hypothèse de brèche

Submersion marine : les différentes zones identifiées

Bande de précaution :



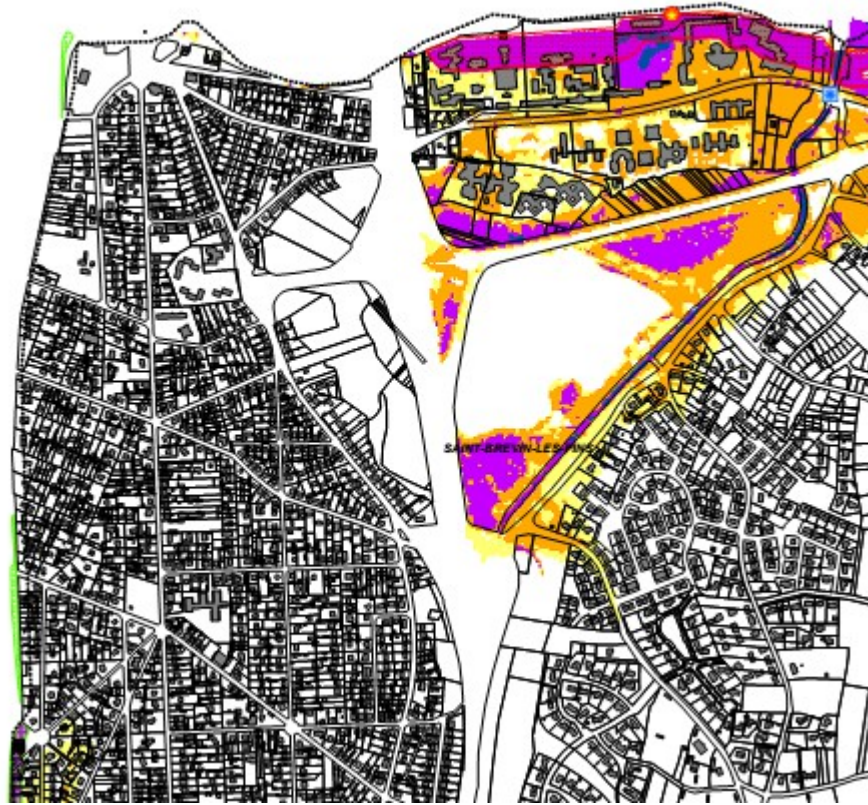
Zones de chocs mécaniques par l'action des vagues (concerne également les plages) :



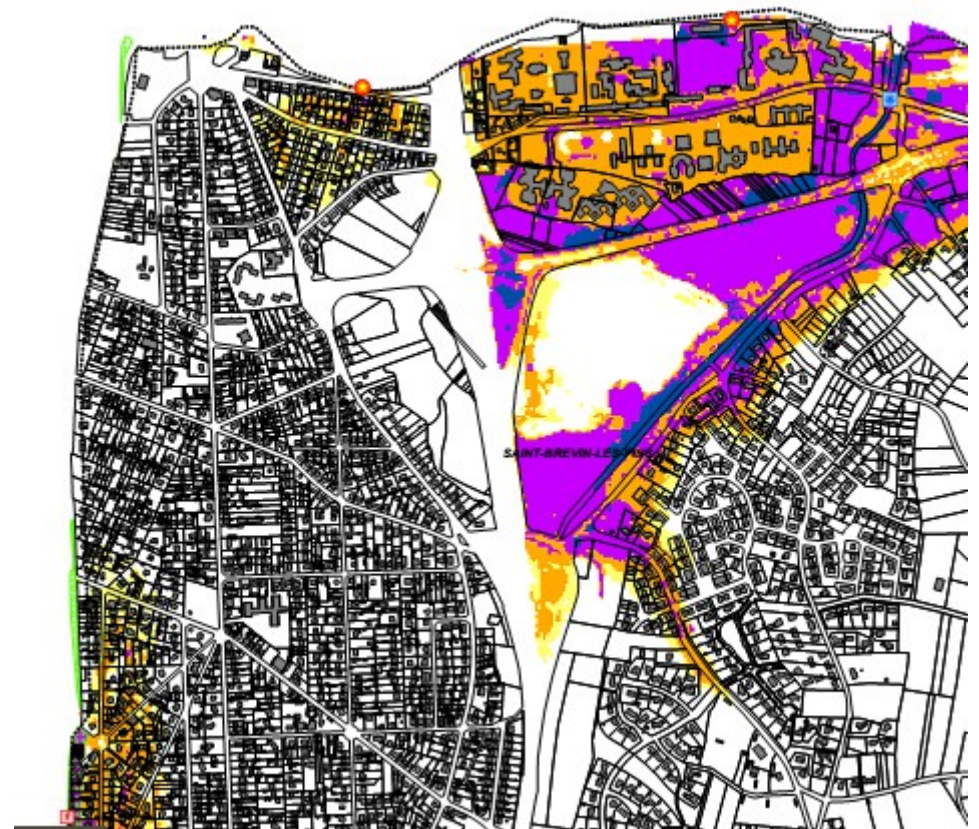
Direction départementale des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique

=> Bandes de précaution et zones de chocs mécaniques sont rendues inconstructibles.

Submersion marine : les différentes zones identifiées



Xynthia + 20 cm

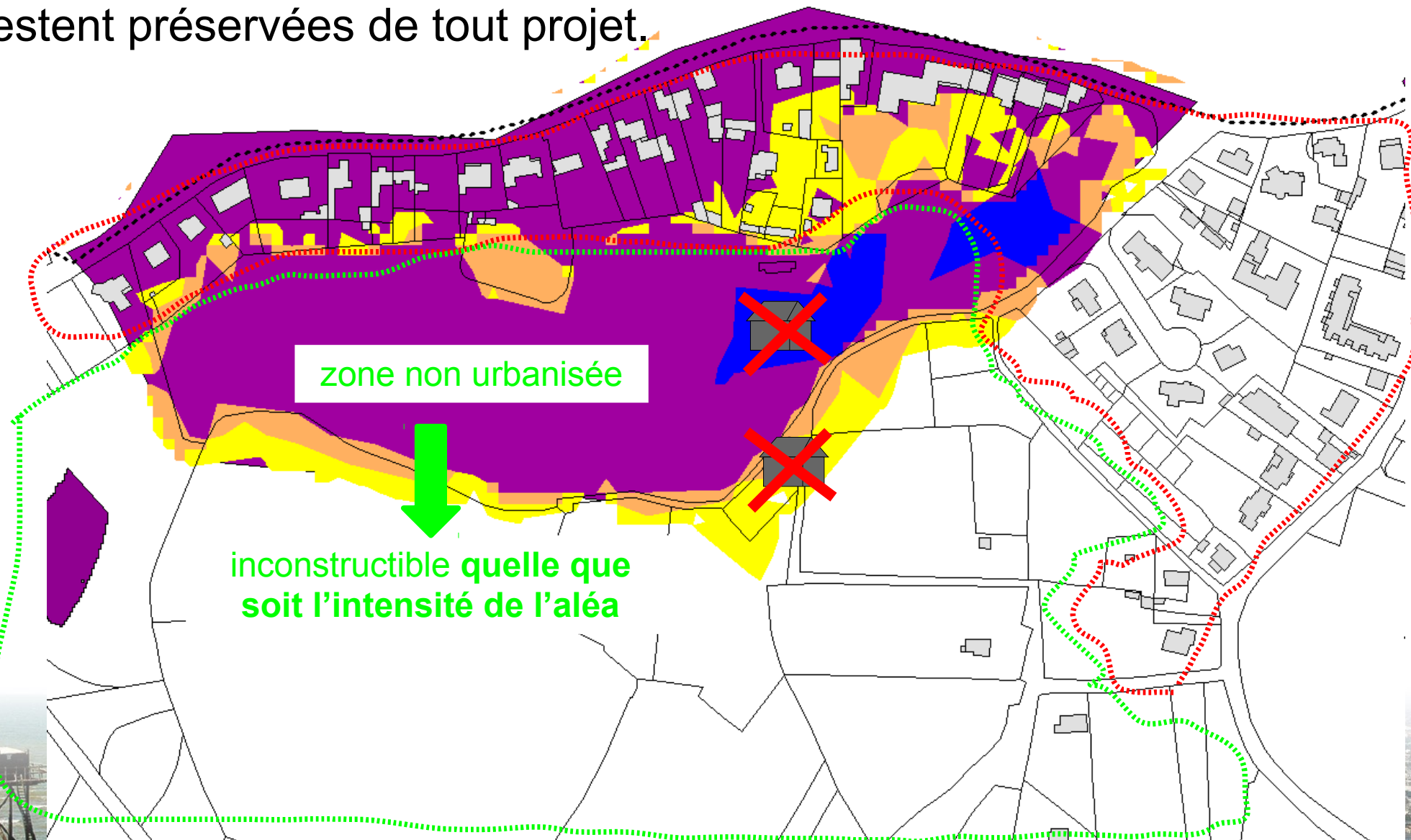


Xynthia + 60 cm



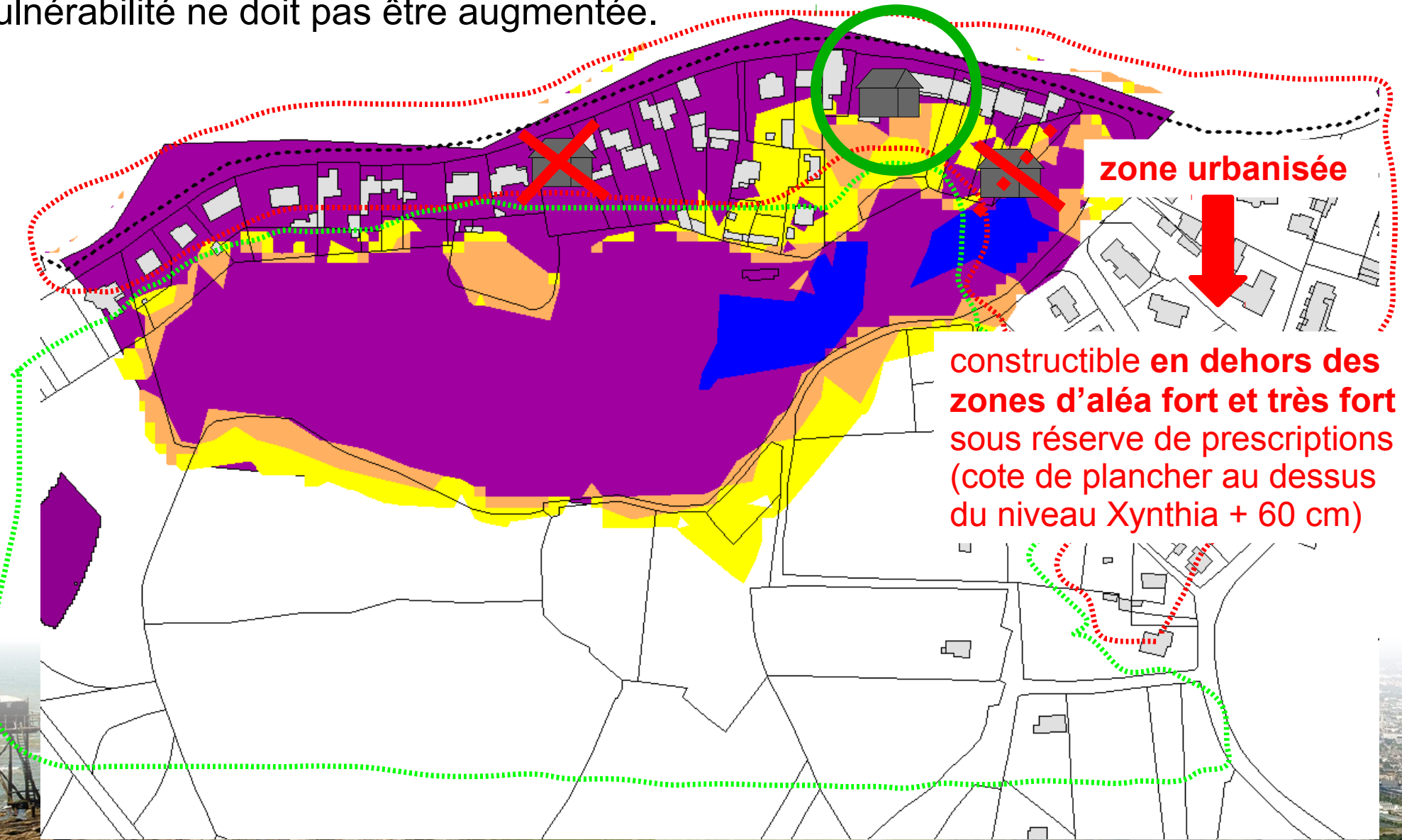
La prise en compte du risque de submersion marine dans l'aménagement

- Les zones non urbanisées soumises à risque de submersion restent préservées de tout projet.

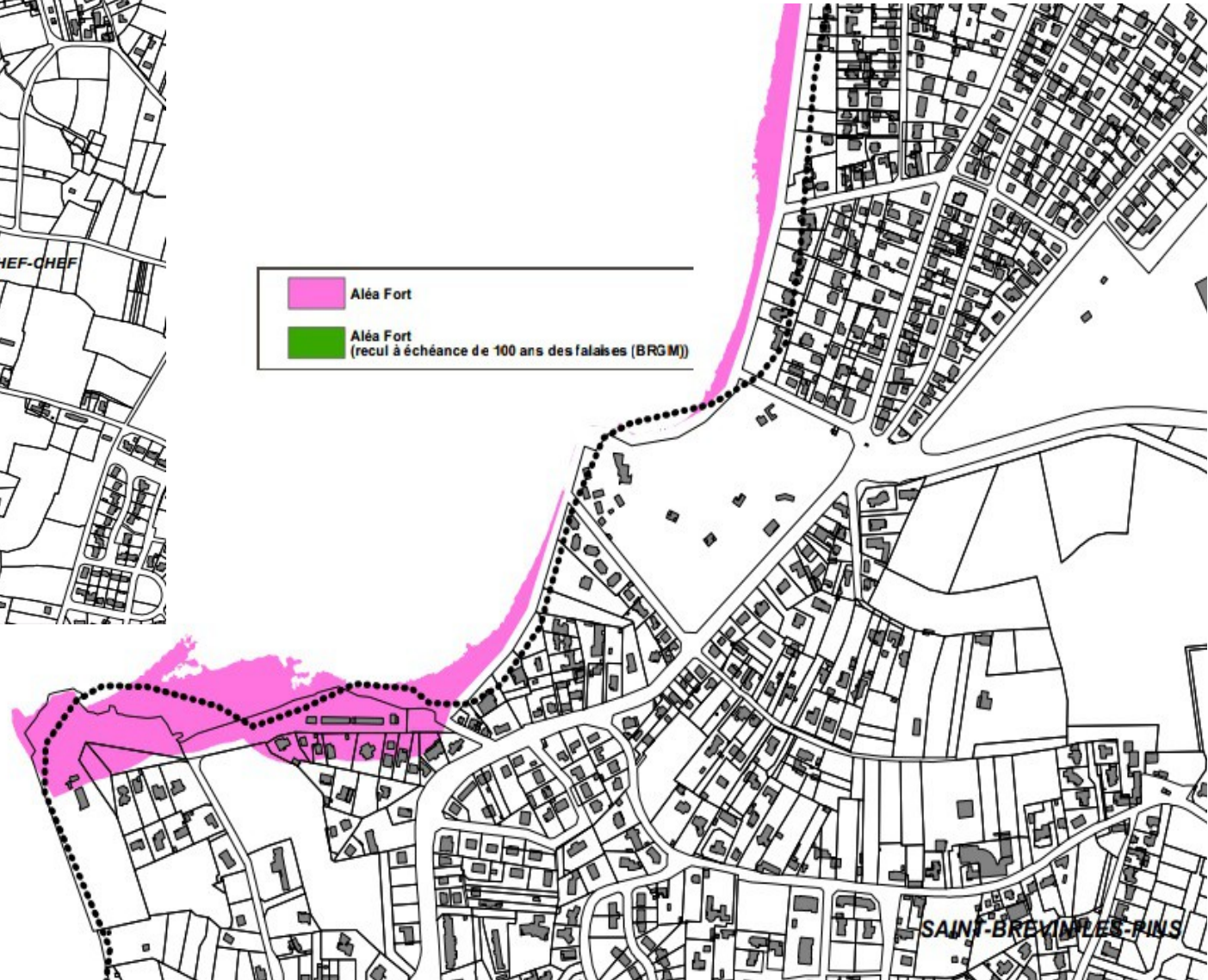
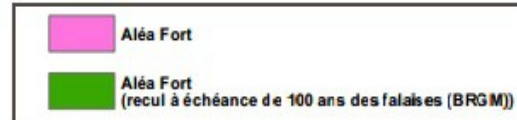


La prise en compte du risque de submersion marine dans l'aménagement

- Dans les zones urbanisées, les secteurs d'aléa fort sont rendus inconstructibles (des adaptations sont possibles en centre urbain dense) et la vulnérabilité ne doit pas être augmentée.



Érosion côtière : les différentes zones identifiées



La prise en compte du risque d'érosion côtière dans l'aménagement

Le principe retenu consiste à ne pas ajouter de constructions dans les zones qui seront impactées par l'aléa à échéance 100 ans.

Les zones de recul sont classées en aléa fort car irréversible et rendues strictement inconstructibles.



Calendrier de l'élaboration du PPRL et objectif du jour



Le calendrier

Prescription du PPRL	18/09/2015
1ère phase : cartographie des aléas	
Étude par le bureau IMDC (sur l'ensemble du littoral 44)	2012-2013
<i>Réunions bilatérales avec les communes</i>	Février 2016 Février 2017
<i>Modification de la cartographie par IMDC</i>	Février à juillet 2017
<i>COPIL de validation de la cartographie des aléas</i>	21/09/2017
<i>Réunion publique de présentation des aléas</i>	Novembre 2017
2ème phase : élaboration du règlement du PPRL	
<i>Préparation d'une 1ère version du règlement par la DDTM</i>	Dernier trimestre 2017
<i>Réunions d'échange avec les communes + acteurs (associations, professionnels, ...)</i>	1 ^{er} trimestre 2018
<i>Modification du projet de règlement + COPIL de validation</i>	Printemps 2018
Réunion publique	Été 2018
Consultations des collectivités et services	Été 2018
Enquête publique	Dernier semestre 2018
Approbation du PPRL	Fin 2018

Les principales évolutions des cartes d'aléas à la suite des échanges avec les collectivités



Les cartes ont fait l'objet d'échanges approfondis avec les collectivités :

- Afin de croiser les résultats de la modélisation avec les éléments de connaissance du terrain.
- Afin de prendre en compte les enjeux locaux.
- Pour chaque commune, deux réunions de travail sur les cartes d'aléas submersion et érosion côtière entre février 2016 et février 2017.



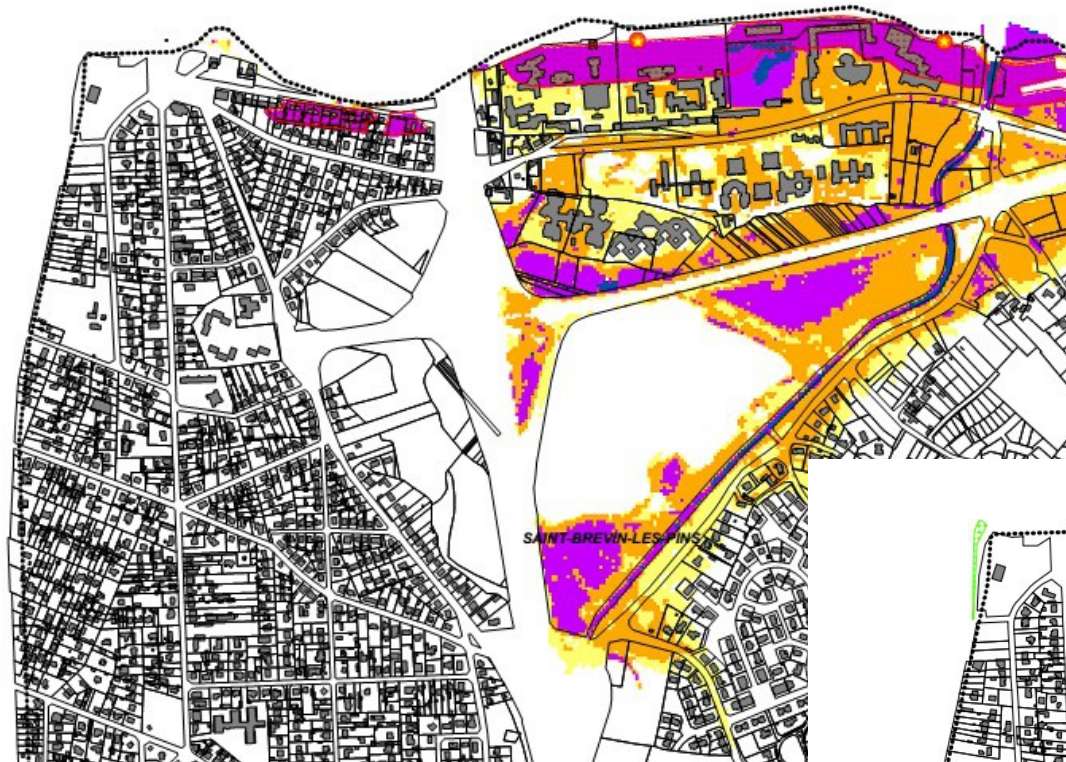
Évolutions des cartes de submersion marine

- Les entrées d'eau ont été précisées sur l'ensemble des communes. Prise en compte des émissaires en mer grâce aux levés effectués par les collectivités.
- Ajout de bandes de chocs mécaniques suite aux observations des collectivités (Saint-Michel-Chef-Chef et La Plaine-sur-Mer)
- Des bandes de chocs mécaniques ont été ajoutées sur les plages exposées dans la version d'août 2017.
- Suppression de certaines bandes de précaution.

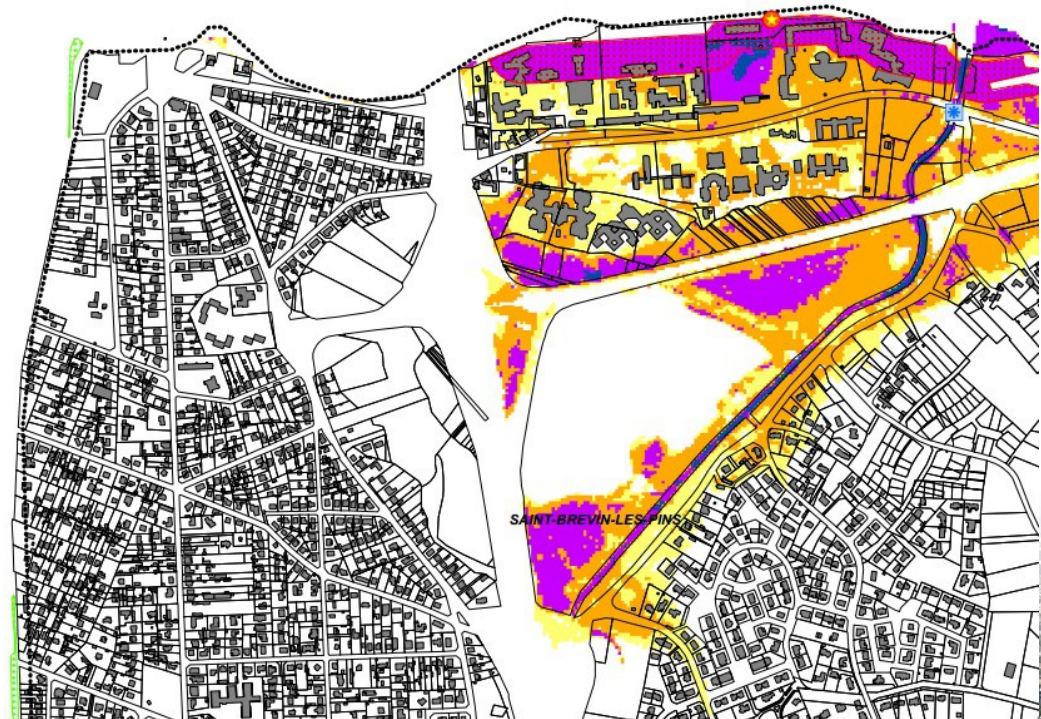


Évolution des cartes de submersion marine

Exemple d'évolution sur la commune de Saint-Brévin entre février 2016 et août 2017



Suppression bande de précaution, ajout chocs mécaniques, modification symboles entrées d'eau



Évolution des cartes de submersion marine

Exemples d'évolution sur les communes de Saint-Michel-Chef-Chef et La Plaine-sur-Mer entre février 2016 et août 2017

Version février 2016

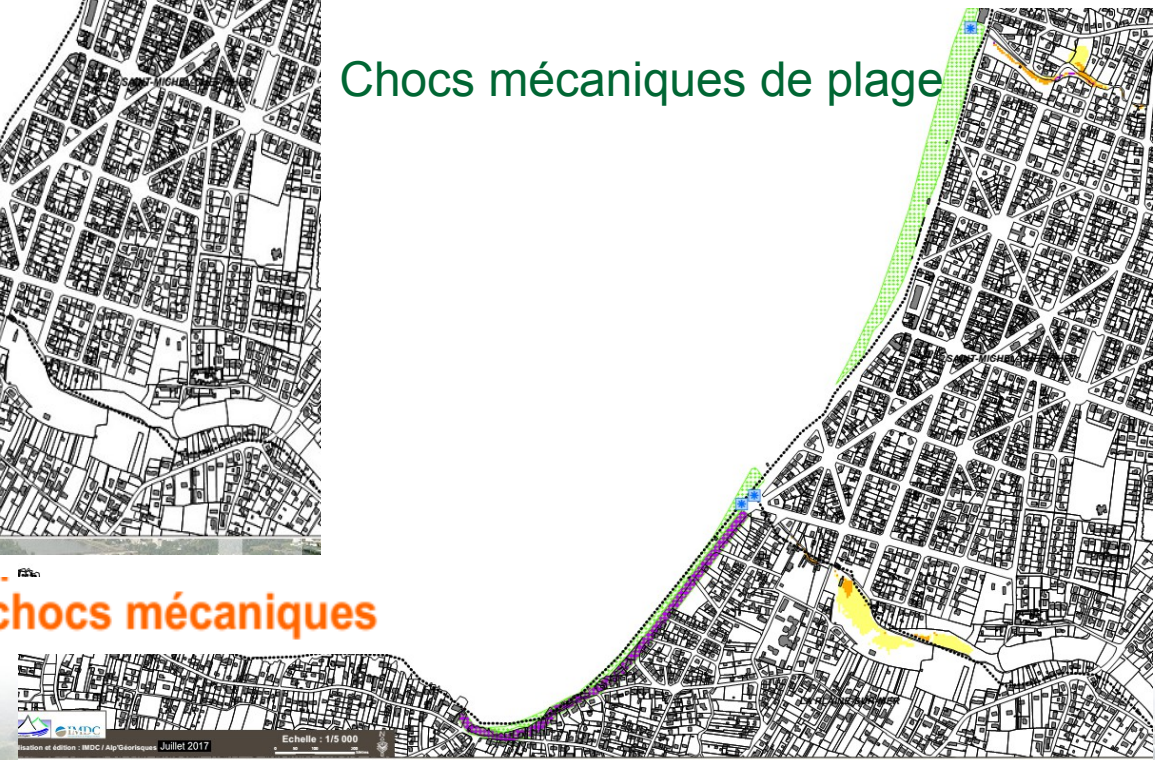
Une entrée d'eau est trouvée au niveau de la Tabardière et du Grenouillet



Suppression de la bande de précaution

La zone basse du Calais peut se remplir dès le début de la simulation (défaillance du système anti-retour)

Chocs mécaniques de plage



ajout de bande de chocs mécaniques

Observations / Questions sur les cartes transmises le 07 août 2017 ?



L'érosion côtière



Prise en compte des ouvrages

Au regard de l'état des ouvrages et des éléments communiqués, certains ouvrages sont considérés comme fixant le trait de côte (Saint-Brevin).

Les ouvrages des ports du Pointeau, de Comberge, de la Gravette et de Saint-Gildas sont exclus de l'analyse.

Les cartes d'aléa érosion n'ont pas changé depuis les réunions bilatérales.



Observations / Questions sur les cartes transmises le 07 août 2017 ?



Suite de la démarche



Suite de la démarche

- Notification des cartes d'aléas finalisées aux collectivités accompagnées d'une note se substituant à la lettre du préfet du 03 Août 2010 pour l'application de l'article R111-2 du code de l'Urbanisme.
- Élaboration du zonage réglementaire et du règlement en association étroite avec les collectivités au premier semestre 2018.
- Premières réunions bilatérales prévues en 2018 sur la base d'un premier zonage réglementaire et d'une trame de règlement.
- Objectif d'approbation du PPRL fin 2018.

Le lancement de la concertation

- Publication des cartes d'aléas sur Internet en octobre parallèlement à l'annonce de la date programmée pour la première réunion publique.
- Préparation de la réunion publique pour présenter les cartes d'aléas et les grands principes de la prise en compte du risque dans l'aménagement.

=> Proposition : Centrer la réunion sur le secteur concentrant le plus grand nombre d'enjeux : Saint-Brevin-les-Pins.

- Association des acteurs du territoire (Professionnels de la mer , de l'urbanisme, Associations, etc...) pour prendre en compte leurs enjeux dans l'élaboration du règlement.

=> Proposition des collectivités d'associer des acteurs particuliers ?

Merci de votre attention.